

# Les bienfaiteurs à la rescousse du département de la santé

Page 2

# LE JOUR

## D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4100 - Ven. 17 - Sam. 18 février 2017 - Prix : 10 DA

Bouira

### 14 terroristes neutralisés et des armes saisies

Page 24

Candidatures, contrôle et préparation de la campagne électorale

## L'Administration et les partis en course contre la montre

Page 3

### La sortie d'un patriote français

Par Mohamed Habili

**J**usqu'à sa sortie aussi inattendue que courageuse sur la colonisation définissant celle-ci comme une barbarie et un crime contre l'humanité, Emmanuel Macron passait pour un centriste, c'est-à-dire pour quelqu'un qui en tout chercherait à tenir le milieu entre deux positions extrêmes, pour ainsi dire préétablies, l'une caractéristique de la droite et l'autre de la gauche du paysage politique français. Bien des Algériens ne croyaient pas vivre assez longtemps pour entendre un politique français tenir ce langage de vérité. Les paroles de Macron leur ont fait l'effet d'une divine surprise. En France, elles ont choqué, et d'abord les Républicains, dont le candidat a manqué de mots assez durs pour les fustiger. A ses yeux elles seraient indignes de la part d'un candidat à la présidence française. Ne parlons pas de l'extrême droite, pour laquelle ce genre de déclarations équivaut à un acte suicidaire. Elle en redemanderait plutôt par conséquent, tout en affectant bien sûr l'indignation. Mais on ne sait pas encore quel effet elles ont pu faire à gauche de l'échiquier politique français. On pense plus particulièrement aux deux candidats de ce camp, à Benoit Hamon et à Jean-Luc Mélenchon, qui ne se sont pas encore exprimés sur le sujet, mais qui ne devront pas tarder à le faire. Car la déclaration de Macron n'est pas du genre sur quoi il est possible de faire l'impasse.

Suite en page 3

### Crédit à la consommation

# Le consommateur sera protégé contre les abus



P.H.D.R.

La Banque d'Algérie a décidé d'en finir avec les taux d'intérêt excessifs pratiqués par certaines banques sur le crédit à la consommation. Après plusieurs mises en garde, cette plus haute autorité monétaire est en train de préparer un plafonnement d'intérêt bancaire. Lire page 2

Alleche Bekhouche remplace Abdou Boudarbala à la tête d'Air Algérie

## Le nouveau DG prône dialogue et sérénité

Page 4



### Création d'instituts de musique privés Mihoubi encourage les initiatives

Page 13

Crédit à la consommation

# Le consommateur sera protégé contre les abus

■ La Banque d'Algérie a décidé d'en finir avec les taux d'intérêt excessifs pratiqués par certaines banques sur le crédit à la consommation. Après plusieurs mises en garde, cette plus haute autorité monétaire est en train de préparer un plafonnement d'intérêt bancaire.

Par Louiza Ait Ramdane

Fixer un seuil à ne pas dépasser pour les banques est devenu une nécessité. Dès le retour du crédit à la consommation, certains taux d'intérêt fixés dépassent les 20%. Ce n'est pas la première fois que la Banque centrale intervient sur le marché afin de remonter les bretelles aux banques qui pratiquent un taux d'intérêt élevé. Elle considère qu'il y a un dépassement lorsque le «taux effectif moyen» est dépassé de 20%. S'exprimant sur les ondes de la Chaîne III de la Radio algérienne, le directeur général du crédit et de la réglementation bancaire à la Banque d'Algérie, Mohamed Lahbib Goubi, explique que l'institution qu'il représente est dans l'attente de la réception des déclarations des banques de leurs taux effectifs globaux pour finaliser son projet. Une instruction a été envoyée, depuis le 1<sup>er</sup> septembre dernier, aux banques pour communiquer leurs «taux effectifs globaux», ce qui permettra, selon lui, à la Banque d'Algérie de calculer le «taux effectif moyen» pratiqué par la place qui servira à fixer le seuil à



ne pas dépasser. Une instruction de la Banque centrale, datée du 1<sup>er</sup> septembre dernier, relancée depuis peu, a défini comme étant un taux d'intérêt «excessif» tout taux effectif global qui excède de plus de 20% le taux effectif moyen pratiqué par les banques et établissements financiers au cours du semestre précédent pour des opérations de

même nature. «Tout ce qui dépasse ce seuil de 1/5<sup>e</sup> est considéré comme un taux excessif et la Banque d'Algérie doit le rabaisser et corriger le taux nominal avec les accessoires qui lui sont liés», souligne M. Goubi.

Cette démarche vise à «contrecarrer la liberté des banques à fixer les taux d'intérêt créditeur et débiteur afin de pro-

téger les consommateurs contre les abus de ces banques», et en même temps à «limiter les dispersions dans les taux pratiqués par les banques pour les ramener vers un taux acceptable». Le plafonnement concerne sept catégories de crédits visés par la règle de détermination du taux bancaire excessif. Il s'agit, selon l'invité de la rédaction de la

Chaîne III, des découverts bancaires, les crédits à la consommation, les crédits à court, à moyen et à long terme, les crédits de financement de l'habitat ainsi que le leasing. «Nous sommes en train de finaliser les modalités pratiques pour l'application effective de cette instruction avant la fin du trimestre en cours. Cela va protéger les emprunteurs mais surtout les consommateurs bénéficiaires des crédits à la consommation des taux d'intérêt abusifs», explique t-il.

Selon les explications du DG du crédit et de la réglementation bancaire à la Banque d'Algérie, cette liste n'est pas définitive, elle est susceptible d'être modifiée sur la base des constatations futures et des discussions avec les banques.

Pour conclure, le représentant de la Banque d'Algérie, Mohamed Lahbib Goubi, dit ne faire aucune différence entre les banques conventionnelles et celles dites «islamiques». Elles sont traitées de la même manière, elles pratiquent toutes des taux d'intérêt et sont toutes concernées par les taux bancaires excessifs.

L. A. R.

Filiale de Sonatrach à Londres

## Sellal : «La création de la SPC motivée par des marges de bénéfice encourageantes»

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a indiqué, jeudi à Alger, que la création, en 1989, de la filiale de Sonatrach à Londres pour la commercialisation du gaz vers les pays d'Europe était motivée par les marges de bénéfice intéressantes et le déficit en matière d'approvisionnement et de capacités d'importation. Dans une réponse à une question orale du Conseil de la nation, lue en son nom par la ministre chargée des relations avec le parlement M<sup>me</sup> Ghania Eddalia, le Premier ministre a précisé que la création de la Sonagramme Pétrolier Corporation (SPC), filiale basée à Londres du groupe Sonatrach s'inscrivait dans le cadre de la

stratégie nationale pour la commercialisation des hydrocarbures à l'étranger. La création de la filiale de Londres visait la commercialisation du gaz en Europe était motivée par les marges bénéficiaires très encourageantes et par le déficit en matière d'approvisionnement et de capacités d'importation, a-t-il expliqué. Répondant à l'interrogation sur la finalité de la création d'une filiale de Sonatrach dans la capitale du royaume britannique, M. Sellal a précisé que cette structure activait essentiellement dans le secteur du commerce et du shipping des hydrocarbures. «Elle achète les produits pétroliers à Sonatrach pour les commercialiser dans toutes

les régions du monde». La flotte de cette filiale est composée de deux grands GPLiers «Reggane» et «Djanet» avec une capacité de 84 000 M<sup>3</sup> chacun et trois autres «Adrar», «Ghoud Enouss» et «Hassi Messaoud» d'une capacité moyenne allant jusqu'à 59 000 M<sup>3</sup> chacun, a-t-il dit. Elle compte également un navire de transport de pétrole brut d'une capacité de 2 millions de barils, a ajouté le Premier ministre. A une question du même membre du Conseil de la nation pour savoir pourquoi cette filiale n'a pas été intégrée à la Société algérienne de transport maritime des hydrocarbures et produits chimiques (SNTM Hyproc) basée à Oran, M. Sellal a répondu que la filiale de

Sonatrach à Londres était de droit britannique et devait se soumettre à la législation en vigueur dans ce pays. «La Sonatrach comme les grandes compagnies pétrolières mondiales encadre sa politique commerciale selon plusieurs indicateurs objectifs visant à gagner de plus grandes parts du marché des hydrocarbure marqué par une concurrence féroce», a soutenu le Premier ministre, estimant que la création de la filiale londonienne traduisait la volonté du groupe de conforter son positionnement et sa compétitivité. Par ailleurs, répondant à une autre question sur le projet de réalisation d'un centre de formation de la ressource humaine

relevant du secteur dans la wilaya d'Ilizi, il a indiqué avoir donné des instructions, lors de sa visite dans cette wilaya en 2013, pour programmer le projet afin de satisfaire les besoins du groupe Sonatrach et créer de l'emploi au profit des jeunes de la région. Un site a été affecté initialement pour abriter le centre et l'entreprise nationale de génie civil a été chargée de l'aménager et définir les spécialités de formation. Mais la réalisation a buté dès les premières étapes contre des difficultés liées au statut juridique du site proposé, a-t-il poursuivi, assurant que les efforts se poursuivaient pour trouver un autre site devant abriter le centre.

Samy L.

Pour faire face à la crise financière

## Les bienfaiteurs à la rescousse du département de la santé

Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abdelmalek Boudiaf, a indiqué que ses services avaient reçu plusieurs demandes émanant de bienfaiteurs pour la réalisation d'hôpitaux à travers les différentes wilayas du pays. M. Boudiaf a affirmé, en marge de sa visite à «Dar El-Ihsane», maison d'accueil des cancéreux relevant de l'association «El Badr» à l'occasion de la Journée mondiale du cancer de l'enfant, que de nombreux bienfaiteurs de différentes wilayas du pays avaient déposé

des demandes pour la réalisation d'établissements sanitaires qui contribueront grandement à améliorer les soins au profit des malades. Parmi ces initiatives qui seront lancées dès l'obtention de l'aval du ministère de la Santé, il y a lieu de citer le «projet de réalisation de 10 hôpitaux répartis à travers les différentes wilayas du pays et dont la réalisation sera prise en charge par un bienfaiteur ayant requis l'anonymat», outre un hôpital spécialisé en pédiatrie à Boussaâda (M'sila), un à Oran (120 lits) et un autre à Ain

Oussara, a précisé le ministre. M. Boudiaf a affirmé, dans ce contexte, qu'«à chaque occasion il tient à appeler les citoyens à adhérer à ce genre d'initiatives que l'Etat appuie et encourage», annonçant la réalisation «à l'avenir» au niveau de chaque wilaya d'une maison d'accueil dotée d'un centre de soins pour cancéreux afin d'éviter aux malades les désagréments du déplacement. Le ministre a écouté, dans ce cadre, un exposé sur le projet de réalisation d'un hôpital pour enfants cancéreux à l'initiative de l'association «El

Badr», le premier du genre au niveau national qui accueillera les enfants atteints de cette maladie des différentes wilayas du pays. Le projet dont les travaux de réalisation seront lancés au début de l'année prochaine comporte deux bâtiments. Le premier, d'une capacité d'accueil de 60 lits, sera équipé également de blocs opératoires et de salles de soins et de rééducation, alors que le deuxième bâtiment (36 lits) sera doté de salles de cours pour les enfants malades durant leur séjour, ainsi que des aires de jeux. Selon le

vice-président de l'association «El Badr», Yacine Terkmene, la date de réception de ce projet qui s'étend sur une superficie de 3 000 m<sup>2</sup> et dont le coût de réalisation est estimé à plus d'un milliard de dinars, dépend de la générosité des bienfaiteurs. Dans ce contexte, le ministre a insisté sur la gratuité de la prise en charge des enfants atteints de cancer, soulignant le nombre «sans cesse croissant» des cancéreux en Algérie du fait du changement du mode de vie.

Meriem B.

Candidatures, contrôle et préparation de la campagne électorale

# L'Administration et les partis en course contre la montre

■ A moins de deux semaines du dépôt officiel des candidatures, qu'il s'agisse des indépendants ou des listes de partis, et avant de donner le coup d'envoi de la campagne électorale, on assiste à une véritable course contre la montre.



Par Nacera Chenafi



Ph./D. R.

Au total, le retrait des formulaires de candidature a été effectué par 1 000 postulants, en attendant la réunion de toutes les conditions exigées par le code électoral, surtout ceux concernés par la collecte des 250 signatures. Pour sa part, l'Administration a consacré plus de 4 000 espaces pour l'organisation des meetings dans le cadre de la campagne électorale. Dans ce contexte, on peut citer le cas du Front de libération nationale qui achèvera l'opération de sélection de ses candidats le 26 du mois en cours, en attendant de connaître les listes finales, le 6 mars prochain. Car il faut attendre le retrait des ministres candidats du gouvernement, le 4 mars prochain, conformément à la loi qui exige un retrait de deux mois avant le rendez-vous électoral qui a été fixé par le Président Bouteflika au 4 mai prochain. Parmi les candidats, il y a des ministres, d'anciens membres du gouvernement, des cadres de différents secteurs dont, ceux du Conseil de la nation. Et bien

sûr comme l'a déjà expliqué Ould Abbas, il y aura des représentants des paysans et travailleurs, des jeunes et des femmes. A cet effet, la Commission nationale d'étude des 6 228 candidatures travaille dans une discrétion totale au niveau de l'hôtel Moncada, situé au Parc zoologique de Benaknoun depuis trois jours. D'autre part, des partis ont opté pour des alliances afin de dépasser la contrainte de la collecte des signatures. C'est le cas des partis du courant islamiste, à l'instar du MSP qui entrera avec des listes communes avec le Front du changement. A ce propos, le président du parti, Abdelrezak Mokri, a annoncé jeudi depuis Sétif que son parti a fini la sélection des têtes de listes dans toutes les wilayas et il ne reste que celle de Sétif, ajoutant que la catégorie des jeunes est fortement présente. A ce propos, le ministère de l'Intérieur, dans un communiqué en réponse aux préoccupations soulevées par certaines formations politiques à propos de la constitution d'alliances, porte à la connaissance de ces formations

politiques qu'elles peuvent constituer des alliances à condition que «les services du ministère de l'Intérieur et la Haute instance indépendante de surveillance des élections doivent être rendus destinataires du document justificatif fondant cette alliance, dûment signé par les responsables des partis politiques concernés avant le dépôt des listes de candidature aux fins de sa diffusion et prise en compte au niveau des wilayas et des circonscriptions électorales à l'étranger».

## L'UE se dit prête à participer au contrôle des élections

S'agissant du contrôle, outre des agents de l'administration, des représentants du parti qui vont suivre toutes les étapes de l'opération électorale, il y a la Haute instance indépendante de surveillance des élections, présidée par Abdelouhab Derbal qui est à sa première expérience. Composé de 250 magistrats et 250 représentants de la société civile, il est clair qu'elle ne pourra pas être présente de manière

massive dans tous les bureaux électoraux, d'où le recours à des notaires et huissiers de justice comme collaborateurs, comme l'a déjà expliqué son président.

Dans le cadre du contrôle, il y a l'Union européenne (UE) qui se «dit prête à déployer une mission d'expertise électorale pour conduire une analyse du processus électoral», ont-ils indiqué dans un communiqué publié après la rencontre, mercredi à Bruxelles, entre M<sup>me</sup> Mogherini et le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra. Selon les services diplomatiques de l'UE, la haute représentante de l'Union pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité «a remis une réponse favorable à la lettre d'invitation du ministre Lamamra du 22 janvier dernier pour le suivi des élections législatives du 4 mai 2017 en Algérie».

Il est à noter que du côté des autorités algériennes rien n'a été annoncé sur le recours à des observateurs ou surveillants étrangers lors des prochaines législatives. N. C.

## Anniversaire de l'UMA

# Le Président Bouteflika félicite les dirigeants des pays de l'Union

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a adressé des messages de félicitations aux dirigeants des pays de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) à l'occasion du 28<sup>e</sup> anniversaire de sa création. Le Président Bouteflika a adressé des messages de félicitations au roi du Maroc, Mohammed VI, au président tunisien, Beji Caid Essebsi, au président mauritanien, Mohamed Ould Abdelaziz, et au

Chef du gouvernement d'entente nationale de Libye, Fayez Al-Sarraj. Dans ces messages, le Président Bouteflika a présenté aux dirigeants maghrébins ses vives félicitations et ses meilleurs vœux de santé et de bien être et à leurs peuples «davantage de progrès et de prospérité». La célébration de cet anniversaire est «l'occasion de rappeler les espérances de nos peuples maghrébins à un édifice commun

à même de répondre à leurs aspirations au développement et au progrès et de contribuer à faire entendre la voix de notre Maghreb arabe au sein des différents ensembles régionaux et continentaux actuels», a indiqué le président de la République. «Il est vrai que l'UMA est appelée, aujourd'hui, à consentir davantage d'efforts en vue de réaliser les objectifs du traité de Marrakech, traité fondateur de l'union», a sou-

ligné le chef de l'Etat. Le Président Bouteflika a également réaffirmé «la détermination et la disposition de l'Algérie, peuple et dirigeants, à œuvrer de concert avec l'ensemble des peuples et dirigeants maghrébins frères pour la consolidation de la place de l'UMA et en faveur de l'unité de la Nation arabe et de l'Union africaine et de la paix, la sécurité et la stabilité dans l'espace méditerranéen». R. N.

## LA QUESTION DU JOUR

### La sortie d'un patriote français

suite de la page Une

Il y a au contraire urgence à se déterminer par rapport à elle, à la reprendre à son compte ou au contraire à s'en démarquer ou à la contester. A priori, Hamon et peut-être davantage Mélenchon devraient plutôt l'approuver, mais on ne peut exclure qu'ils ne le fassent qu'à moitié, de peur de perdre des voix, la colonisation étant un sujet particulièrement sensible et clivant. Or s'il l'est à ce point qu'il faille tergiverser, c'est qu'en fait il est d'une actualité brûlante. La droite et l'extrême droite l'ont d'ailleurs parfaitement compris qui se sont hâtées de s'indigner, certains qu'elles sont que la majorité des Français ne peut être que dans les mêmes sentiments qu'elles. Croire que le thème introduit dans la campagne par Macron relève de cette chose absurde qu'on a appelé la querelle mémorielle, c'est en réalité n'avoir rien compris à son actualité, à ce qui est réellement en cause. Ce qui est véritablement en jeu ce n'est pas tant le passé colonial de la France que son avenir, ou plus exactement sa place dans le monde, et d'abord dans son voisinage, africain en particulier. Une France qui fait retour sur son passé colonial pour accepter de le voir dans sa réalité, un crime et une barbarie, se donne les meilleures chances de créer des relations d'une tout autre nature avec ces mêmes pays qu'elle a anciennement asservis. Alors seulement elle pourrait juguler son déclin, ou le sentiment de son déclin. Repartir d'un bon pied, repartir avec assurance. Mais une France qui au contraire s'obstine à voir dans l'asservissement d'autrui une bonne œuvre accomplie par elle n'a tout simplement pas d'avenir, car tournée vers le passé, et enchaînée à lui. La sortie courageuse de Macron est d'un patriote français, qui a compris quel est l'intérêt à long terme de son pays. Quel serait son intérêt à lui sinon? Casser un tabou juste pour le plaisir de le faire? Faire l'important? Se donner une stature internationale? Ce n'est pas en tout cas en se montrant complaisant vis-à-vis d'Alger qu'il risque de devenir président de la France. En fait, il y avait un sujet névralgique de campagne qui attendait son heure de débouler sur la scène. Tous les autres candidats étaient travaillés par lui, mais personne n'avait accepté de lui livrer passage, de s'en faire le porte-parole. Personne sauf Macron.

M. H.

Exécution des projets algéro-saoudiens

# «Il est important de lever les obstacles», estime Abdeslam Bouchouareb

■ Le ministre de l'Industrie et des Mines, Abdeslam Bouchouareb, a estimé, jeudi à Alger, important de lever tous les obstacles pouvant se dresser devant la réalisation des projets retenus entre les opérateurs économiques algériens et saoudiens.

Par Amel O.

Les mémorandums d'entente signés mercredi entre des entreprises algériennes et saoudiennes doivent avoir un impact positif sur la coopération économique bilatérale, a indiqué M. Bouchouareb lors des travaux de la 12<sup>e</sup> session de la commission mixte algéro-saoudienne avant de saluer «le sérieux des experts en charge de la préparation de cette session». Mercredi, plusieurs sociétés algériennes et saoudiennes avaient signé 8 mémorandums d'accord et de partenariat économique englobant divers domaines d'investissement lors d'une rencontre d'affaires. Ces accords concernent le secteur de l'industrie de transformation du phosphate, de production d'engrais naturels et de papier, la gestion des structures médicales, des prestations hôtelières et l'entretien. Selon M. Bouchouareb, la commission mixte bilatérale a examiné la coopération dans les domaines du commerce, des finances, des douanes, de la planification, de la prospective et enfin des statistiques. Elle s'est penchée également sur la coopération en matière de développement de la bourse, d'énergie, d'agriculture, de tourisme, de transports, de ressources en eau, d'environne-



Ph.D.R.

ment, d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, de formation professionnelle, de santé, d'habitat, d'urbanisme, d'affaires religieuses et de waqf, de jeunesse et des sports, d'affaires sociales, de solidarité et de famille, a-t-il poursuivi. Il a précisé, en outre, que la 4<sup>e</sup> réunion du comité de suivi des projets et programmes retenus se tiendra en octobre prochain, rappelant que celle-ci permettra de faire le point sur la relance des mécanismes et le respect des engagements pris. De son côté, le ministre de l'Investissement et du Commerce du royaume

d'Arabie saoudite, Majid Ben Abdallah Al Qassabi, a souligné «les larges perspectives qu'offre l'Algérie dans le domaine de l'investissement». «L'investissement mondial n'a aujourd'hui point de frontières», a-t-il dit avant d'estimer important d'«optimiser l'exploitation des opportunités qui s'offrent au plan de la coopération bilatérale». Il a appelé aussi «à l'ouverture d'autres domaines devant le secteur privé pour réaliser la prospérité économique», un point sur lequel la partie saoudienne insiste dans sa vision de 2020-2030.

## Intensification attendue de la coopération dans plusieurs domaines

La réunion de la commission mixte a permis d'arrêter un plan de travail futur touchant plusieurs secteurs et de débattre une série de textes juridiques dont la signature de certains est prévue ultérieurement, selon le rapporteur de la commission.

Il est prévu, par ailleurs, la programmation de rencontres consacrées aux secteurs des finances, de l'énergie, des mines et des minerais, et l'exécution

des recommandations relatives à l'agriculture, au transport maritime, au tourisme et aux ressources en eau. Lors de cette réunion, il a été convenu de la mise en place d'une commission sectorielle d'enseignement supérieur et de recherche scientifique et l'examen de la facilitation des inscriptions des enfants de diplomates dans les universités gouvernementales des deux pays respectifs.

Il est question de lancer le programme exécutif de coopération radiophonique et télévisuelle entre les deux pays et le programme exécutif du secteur de la jeunesse et des sports, actuellement dans sa mouture finale. Les deux parties ont appelé à la tenue de la 4<sup>e</sup> session du comité de suivi chargé des affaires religieuses. La partie saoudienne a remis une initiative sur la santé et la sécurité professionnelle à la partie algérienne dans le cadre de l'échange d'expériences, outre l'échange d'un projet de mémorandum d'entente sur les affaires sociales.

La commission a appelé, enfin, à fixer la date de signature du programme de coopération entre l'Institut diplomatique des relations diplomatiques de l'Arabie saoudite et l'Institut diplomatiques des relations internationales algérien.

A. O.

Alleche Bekhouche remplace Abdou Boudarbala à la tête d'Air Algérie

## Le nouveau DG prône dialogue et sérénité

Stôt installé à la tête d'Air Algérie, le nouveau directeur général par intérim, Bakhouche Alleche, esquisse les contours d'une stratégie où l'appel d'un dialogue franc à l'intérieur de la première compagnie aérienne nationale tient une bonne place. En effet, dans un entretien accordé à l'APS, Alleche a d'emblée insisté sur la nécessité d'instaurer un dialogue «franc, sincère et continu pour essayer de travailler dans un climat serein, puis tracer une feuille de route avec les partenaires sociaux afin d'éviter au maximum les perturbations qui peut vivre une entreprise», souligne M. Alleche qui a été désigné jeudi comme directeur général par intérim d'Air Algérie en remplacement de Mohamed

Abdou Boudarbala appelé à d'autres fonctions. M. Alleche fait savoir qu'il procédera d'abord à une évaluation du Plan opérationnel à moyen terme (PMTE) 2013-2017 de cette compagnie publique, en cours d'exécution, pour lui permettre de «voir d'abord ce qui a été réalisé dans ce plan, et voir par la suite comment procéder selon l'avancement des différents dossiers». Selon lui, il y aura prochainement une rencontre avec le ministre des Travaux publics et des Transports, Boudjemaa Talai, ainsi qu'avec les cadres de l'entreprise «pour tracer la feuille de route d'orientation générale». Cette feuille de route prendra en compte «les objectifs des pouvoirs publics et les recommandations des cadres de

l'entreprise», et sera appliquée par la nouvelle direction «pour le redressement de l'entreprise». Il a ajouté, dans ce sens, qu'avec la collaboration de tous les travailleurs d'Air Algérie, il «ne ménagera aucun effort» pour honorer la confiance des pouvoirs publics et «apporter un plus» à cette compagnie. En plus de la désignation de M. Alleche au poste de directeur général par intérim, le conseil d'administration d'Air Algérie a également élu jeudi son nouveau président en la personne d'Achour Abboud, membre de ce conseil et P-dg de la Banque nationale d'Algérie (BNA). M. Alleche a été installé à ce poste à l'issue d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale d'Air Algérie, qui a

été présidée par M. Talai, en présence du ministre des Finances, Hadji Babaammi, et d'un représentant du ministère de l'Industrie et des Mines. Bakhouche Alleche a occupé plusieurs fonctions à Air Algérie durant plus d'une quarantaine d'années, a indiqué un responsable au ministère des Travaux publics et des Transports. Il avait commencé sa carrière en 1975 au sein de cette compagnie aérienne comme pilote puis commandant de bord, et y a également exercé notamment comme instructeur de pilotes, directeur-adjoint de la formation, directeur des opérations aériennes, directeur de la division exploitation et adjoint du P-dg d'Air Algérie. Souhila H./APS

Salon «Talents et Emploi»

## 1 000 postes d'emploi seront proposés

Quelque 1 000 postes d'emploi seront proposés par une cinquantaine d'entreprises, tous secteurs confondus, à l'occasion de la 16<sup>e</sup> édition du Salon «Talents et Emploi» qui a ouvert ses portes jeudi au Palais de la culture Moufidi-Zakaria, à Alger. Cette manifestation de trois jours constitue «un espace de rencontre entre demandeurs d'em-

ploi et les différentes entreprises publiques et privées à la recherche d'employés», a déclaré, Rafik Chala, responsable à «Evènement emploi», organisatrice du salon. Il a précisé que l'objectif de cette édition, qui prévoit entre 15 000 et 16 000 visiteurs, est de permettre à «1 000 chercheurs d'emploi de trouver un poste de travail». Des

dizaines de jeunes munis de leur curriculum vitae (CV) ont commencé, dès l'ouverture du salon, à visiter les différents stands à la quête d'informations d'embauche. Pour M. Chala, le salon est également «une sorte de facilitation pour des entreprises venant des secteurs de distribution, des banques, des services et de la production à la recherche

aussi bien des cadres que de main-d'œuvre». Il a souligné, à l'occasion, que le salon est destiné à toutes les catégories de demandeurs d'emploi, incluant les étudiants, les jeunes diplômés, les employés débutants, les cadres confirmés et même les cadres dirigeants. Devenue une tradition, la participation des entreprises au salon leur permet-

tra d'actualiser et élargir leurs bases de données «pour davantage d'efficacité dans le recrutement des compétences», selon les organisateurs. «Sa régularité et la pertinence de ses ciblages font de ce rendez-vous l'espace qui répond aux besoins, parfois urgents, des entreprises pour la réalisation de leurs objectifs stratégiques», précise-t-on. R. N.

Conseil d'association Algérie-UE

# Réunion le 13 mars prochain à Bruxelles

■ Le Conseil d'association Algérie-Union européenne (UE) se réunira le 13 mars prochain à Bruxelles, a annoncé le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra.

Par Salem K.

«**N**ous avons convenu de tenir notre Conseil d'association le 13 mars prochain et nous nous sommes également mis d'accord sur une série de visites de responsables européens en Algérie après la réunion du Conseil», a-t-il déclaré à l'issue de sa rencontre avec le chef de la diplomatie européenne, Federica Mogherini. Cette réunion sera présidée par le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra et la haute représentante de l'UE aux Affaires étrangères et la politique de sécurité, Federica Mogherini. Selon le ministre des Affaires étrangères, «un certain nombre d'accords seront signés» à l'occasion de ce Conseil dont le document portant les priorités du partenariat stratégique entre l'Algérie et l'UE, finalisé lors de la



réunion tenue en décembre à Alger au niveau des experts. Ce document dont les grands axes portent sur divers aspects allant de la bonne gouvernance, la démocratie, l'Etat de droit à la mobilité et la circulation des personnes en passant par la coopération dans le domaine sécuritaire

et énergétique, a été adopté mercredi par le collège des Commissaires européens. Le Conseil de l'UE qui représente les 28 Etats membres de l'UE devrait se prononcer sur ce document dans les prochains jours. «Il s'agit d'accompagner l'Algérie dans ses réformes aussi bien sur

le plan politique qu'économique à travers la diversification de son économie», a expliqué une source diplomatique. Pour M. Lamamra, ce document «cristallise une nouvelle vision concernant les besoins de l'Algérie sur le plan économique par rapport à ce qui a été convenu dans l'accord

d'association» signé entre les deux parties en 2002 et mis en œuvre en septembre 2005. Il a estimé, à cet égard, qu'une nouvelle interprétation positive des dispositions de cet accord s'est imposée en raison de l'évolution de l'économie algérienne, lui permettant de faire l'impasse sur l'importation de certains produits qui étaient consacrés dans l'accord. «Le rééquilibrage des liens de coopération intervient pour consacrer la place de l'Algérie dans son partenariat avec l'UE en tant que premier partenaire économique de l'Union dans la région», a-t-il ajouté. Dix ans après l'entrée en vigueur de ce cadre de coopération qui a instauré un dialogue ouvert et une collaboration globale incluant les dimensions politiques, sécuritaires, économiques, commerciales, financières, culturelles et humaines, l'Accord d'association n'a pas pour autant permis d'atteindre les résultats escomptés par la partie algérienne. Depuis la conclusion de cet accord, la position commerciale de l'UE n'a eu de cesse de se renforcer au détriment de l'économie nationale. En 2010, cette situation a amené le gouvernement algérien à procéder au gel unilatéral des concessions tarifaires accordées à l'UE en vertu de l'Accord d'association. Après huit rounds de laborieuses négociations, un compromis sur le report de la zone de libre-échange, prévue en 2017, à 2020 a été trouvé.

S. K.

Conseil économique et social de la Ligue arabe

## Tebboune préside les travaux de la 99<sup>e</sup> session

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville et ministre du Commerce par intérim, Abdelmadjid Tebboune, a présidé, jeudi au Caire, la réunion de la 99<sup>e</sup> session du Conseil économique et social de la Ligue arabe, consacré au débat d'importantes questions relatives à l'action socio-économique arabe commune. L'ordre du jour de cette session qui se déroule avec la participation de ministres de l'Economie, des Finances et du Commerce des pays arabes en présence des

représentants de différentes organisations arabes spécialisées, comprend d'importants points relatifs à l'action socio-économique arabe commune, notamment la définition des éléments du dossier économique et social à présenter au prochain sommet arabe prévu en Jordanie. Les participants s'attendent à discuter de l'évolution de la zone arabe de libre-échange et l'Union douanière arabe, outre la coopération entre la Ligue arabe et l'ONU au volet socio-économique, le suivi de la mise en

œuvre des décisions du IX<sup>e</sup> Sommet arabo-africain tenu à Malabo (Guinée équatoriale) et le dossier des investissements dans les pays arabes ainsi que le projet des ceintures vertes dans les pays arabes. Au volet social, le Conseil aborde «plusieurs questions importantes», à l'instar des axes de coopération arabe et internationale, du Parlement arabe pour enfants et du plan d'éducation dans les zones de conflit et sous occupation dans le monde arabe.

Safia T./APS

Prix

## Le pétrole oscille autour de 55 dollars à Londres

Les prix du pétrole reculaient légèrement, hier, en cours d'échanges européens, restant cantonnés dans des fourchettes étroites, entre hausse de production aux Etats-Unis et baisse de celle de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep). A Londres, le baril de Brent de la mer du Nord, pour livraison en avril, valait 55,23 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE), en baisse de 42 cents par rapport à la clôture de jeudi. Dans les

échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTI) pour le contrat de mars perdait 30 cents à 53,06 dollars. «Entre les réserves (américaines) à des niveaux historiquement élevés et les baisses de production des membres de l'Opep, le marché reste en mode attentiste», ont observé des analystes. Malgré les signes de respect de l'accord de limitation trouvé en fin d'année dernière par l'Opep et

ses partenaires, l'offre reste surabondante du fait en particulier d'une hausse de la production américaine, notamment de pétrole de schiste, car les producteurs de ce type d'or noir coûteux à extraire profitent de la récente hausse des cours pour relancer certaines opérations. Et la publication mercredi d'une nouvelle hausse considérable des réserves de brut aux Etats-Unis a «jeté le doute sur le fait que les limites mises en place par l'Opep

engendrent le moindre resserrement de l'offre», ont relevé les analystes. Dans ce contexte et avec l'accumulation de données contradictoires, les investisseurs ne parvenaient toujours pas à accrocher un cap, maintenant les cours du brut dans des marges très étroites. Les cours souffraient par ailleurs vendredi d'un léger renforcement du dollar, un mouvement de nature à rendre plus onéreux et donc moins attractifs les achats de brut, libellés dans la

devise américaine, pour les investisseurs munis d'autres devises.

F. H./Agences

Chine

## Les investissements à l'étranger chutent

Après une année 2016 record, les investissements chinois à l'étranger ont plongé de 35,7% au mois de janvier, sur un an. Ils ont atteint 7,2 milliards d'euros (53 milliards de yuans), selon des chiffres du ministère du Commerce rapportés par l'agence Chine nouvelle. Ce brutal revirement semble refléter la volonté du gouvernement chinois, affichée à la fin de l'année dernière, d'endiguer les fuites massives de capitaux qui affaiblissent le yuan. Les autorités ont ainsi enjoint aux entreprises d'éviter les investissements «irrationnels» à l'étranger, en particulier dans l'immobilier, le sport et le divertissement. Il

s'agit de distinguer les opérations stratégiques de méga-acquisitions risquées et souvent très spéculatives. Pékin veut donc mettre de l'ordre dans les investissements hors des frontières réalisés par des entreprises souvent contrôlées par l'Etat. Ce qui ne remettrait pas en cause l'objectif du président Xi Jinping d'acquérir des technologies clés et de contrôler des infrastructures et des entreprises stratégiques en Asie, en Afrique et en Europe dans le cadre de son plan des nouvelles routes de la soie. L'an dernier, les investissements chinois à l'étranger ont atteint 170 milliards de dollars, soit un grand

bond de 44%, selon les chiffres officiels. Et pour la seule Europe, ils ont grimpé de 77%, d'après une étude du Rhodium Group et de l'institut Merics. L'acquisition la plus spectaculaire a été celle de l'agrochimiste suisse Syngenta par ChemChina pour 43 milliards de dollars. Désormais, selon la presse financière chinoise, la plupart des investissements de plus de 10 milliards de dollars pourraient tout simplement être interdits, tandis que les acquisitions supérieures à 1 milliard de dollars et sortant des «activités fondamentales» du groupe chinois concerné seraient proscrites.

Agences

### Bourse de Tokyo Le Nikkei ouvre en légère baisse

LA BOURSE de Tokyo a ouvert en petite baisse jeudi, victime de quelques prises de bénéfices alors que le dollar faiblissait un peu face au yen. A la première minute des échanges, l'indice Nikkei des 225 valeurs vedettes cédait 0,03% (-6,37 points) à 19 431,61 points. Il avait gagné 1% mercredi. L'indice élargi Topix de tous les titres du premier tableau grignotait pour sa part en tout début de séance 0,03% (+0,48 point) à 1 554,17 points, avant de s'affaiblir en baisse de 0,02% dans les minutes suivantes. Sur le volet des changes, le dollar est revenu autour de 114,10 yens, contre 114,45 yens la veille à la fermeture, et l'euro est resté en petit repli à 121,00 yens.

R. E.

Boumerdès

## 5<sup>e</sup> Foire nationale de l'olive et dérivés à Beni Amrane

■ Le coup d'envoi de la 5<sup>e</sup> Foire nationale de l'olive et dérivés a été donné jeudi, au niveau de la commune de Beni Amrane, avec la participation d'une soixantaine de professionnels de la filière, issus de différentes wilayas du pays.



Par Hatem D.

Une grande affluence a caractérisé l'ouverture de cet événement agricole, qui sera abrité trois jours durant par le complexe sportif de proximité de

Beni Amrane, car en plus de son caractère promotionnel, cette foire est également commerciale, a-t-on constaté. La manifestation, organisée par la Direction des services agricoles (DSA) de la wilaya, en collaboration avec la Chambre locale d'agriculture

et les services de la commune de Beni Amrane, englobe divers stands pour l'exposition des différents types d'olives, d'huile d'olive et dérivés, un parc d'unités de transformation oléicole, des plats culinaires cuisinés avec l'huile d'olive, des miels,

ainsi que des produits de l'artisanat local. Des dispositifs de soutien à l'emploi des jeunes et des organismes financiers y sont aussi représentés en vue de faire la promotion des incitations assurées par l'Etat au profit des jeunes désireux d'investir dans les filières agricoles. Selon ses organisateurs, cette foire nationale, qui sera clôturée par la récompense des trois meilleurs producteurs d'huile d'olive, participe à la dynamisation de la filière oléicole, tout en assurant un cadre organisé pour la commercialisation de l'huile d'olive, parallèlement à l'encouragement de l'extension du verger oléicole local, en vue de relever le volume de production de la wilaya et d'en baisser les prix. La production d'olive a enregistré un «recul sensible» durant la campagne oléicole locale, qui se poursuit toujours, a indiqué la directrice des services agricoles de la wilaya, Belkabi Ourdia, en marge de cette foire. Elle a signalé une production prévi-

sionnelle de 93 000 qx d'olive pour la présente campagne, contre une collecte de près de 114 000 qx réalisée en 2016. D'où un «recul» attendu dans la production d'huile d'olive qui devrait atteindre, cette année, pas plus de 567 000 litres contre près de deux millions de litres obtenus la campagne précédente, selon cette responsable. Ce recul dans la production d'huile d'olive a engendré une hausse dans ses prix. Le litre d'huile d'olive est écoulé actuellement dans une fourchette entre 650 et 750 DA. De nombreux facteurs peuvent expliquer ce recul dans la production d'olive, dont principalement le retard enregistré dans les chutes de pluies et les vents chauds du mois de novembre dernier, qui ont endommagé les olives avant leur mûrissement, en plus de certaines maladies des arbres, a ajouté M<sup>me</sup> Belakbi.

H. D./APS

Souk-Ahras

### Extension à 8 500 ha de la surface réservée à l'oléiculture

La superficie réservée à l'oléiculture dans la wilaya de Souk-Ahras s'est étendue à 8 500 hectares au cours de la saison agricole actuelle, contre 4 600 hectares durant les trois dernières années, a-t-on appris auprès de la Direction locale des services agricoles (DSA). Selon le chef de service de la production et du soutien technique auprès de la DSA, Mohamed-Hamza Kamel, la nouvelle surface oléicole totalise 1,5 million d'oliviers, dont 680 000 productifs. Il a ajouté que la concrétisation du programme de plantation d'oliviers, arrêté par les services agricoles en coordination avec la conservation locale des forêts, ainsi que l'accompagnement des oléiculteurs à travers des sessions de formation axées sur l'itinéraire technique dans le domaine oléicole, ont favorablement contribué à l'augmentation de la surface oléicole. Traditionnellement concentrée dans les com-

munes du nord de la wilaya de Souk-Ahras, l'oléiculture «gagne du terrain et se pratique, de plus en plus, dans les localités arides de la région sud d'Oued Keberit, Terraguelt et d'Oum El-Adhaim, pour atteindre une superficie de 800 hectares, à la faveur de gigantesques efforts déployés pour booster cette filière», a encore souligné le même responsable. Plusieurs facteurs ont concouru au développement de la filière oléicole dans cette wilaya, dont la concrétisation des divers programmes inscrits dans le cadre du Fonds national de développement rural, les projets de proximité pour le développement rural et le programme du Haut-commissariat au développement de la steppe, a-t-on encore soutenu. La superficie globale de la filière oléicole de la wilaya s'étend sur une multitude de localités, à l'instar d'Ouled Moumen, Khedara, Merahna, Haddada et Sidi Fredj,

ainsi que Drea, M'daourouch, Tiffich, Bir Bouhouche et Oum El-Adhaim, note le même responsable, rappelant que la technique d'irrigation goutte à goutte a touché jusqu'à présent pas moins de 800 hectares des superficies réservées à l'oléiculture. Pas moins de 4 000 hectares ont permis la cueillette de 104 880 quintaux d'olive, à l'issue de la dernière campagne, dont 26 220 quintaux d'olive de table et 78 660 quintaux destinés à l'extraction de l'huile d'olive, relève M. Kamel. Par ailleurs, ce programme de plantation d'oliviers a favorisé l'amélioration des revenus des petits agriculteurs, la création de nouveaux emplois et la fixation des habitants dans leurs régions tout en œuvrant à conserver le couvert végétal de plusieurs zones dans la wilaya.

Lydia O./Agences

Tizi Ouzou/ Azeffoun

### Livraison de 5 établissements scolaires à la prochaine rentrée

Cinq nouveaux établissements scolaires ouvriront leurs portes à l'occasion de la prochaine rentrée scolaire dans les communes d'Akerrou, Azeffoun et Aït Chafaâ relevant de la daïra d'Azeffoun, à une soixantaine de kilomètres au nord-est de Tizi Ouzou. Lors d'une visite sur terrain, le wali a instruit les responsables locaux d'assurer un suivi régulier des structures éducatives en réalisation et dont la réception est prévue pour la prochaine rentrée, dans le but d'améliorer les conditions de scolarisation. Dans la commune d'Azeffoun, trois projets sont attendus à la rentrée de septembre dans la zone de

Tifrest, à savoir un lycée de 1 000 places pédagogiques, une école primaire et un CEM. La zone de Tifrest connaîtra également l'ouverture d'un nouveau CEM qui est à 50% d'avancement et dont la réception est attendue pour mai prochain, a-t-on indiqué sur place. A Aït Chafaâ, le wali s'est enquis de l'état d'un cinquième projet de secteur de l'Education, un collège construit en remplacement de l'établissement déjà existant qui sera achevé en juin 2017, selon les estimations de l'entreprise.

Toujours dans la commune d'Aït Chafaâ, Mohammed Boudarbal a visité les 60 logements livrés en 2012 dans le

cadre de la résorption de l'habitat précaire et qui demeurent non livrés à ce jour faute d'un réseau d'assainissement, a expliqué le directeur de l'Office de promotion et de gestion immobilière (Opgi).

#### Des logements non habités depuis quatre ans pour un problème d'assainissement

Il a indiqué qu'en l'absence d'un rejet, l'assainissement n'est pas envisagé sur ce site qui renferme également 60 locaux commerciaux et une auberge de jeunes non exploitée pour la même contrainte. «On ne devrait

pas construire sur un terrain qui ne réunit pas toutes les conditions nécessaires pour recevoir un programme de logements. Aujourd'hui, nous sommes devant une situation de fait qu'on doit prendre en charge en dégageant les solutions qui s'imposent», a-t-il observé. Le problème d'absence de réseaux d'assainissement est posé également au niveau de la commune d'Aghribs, où des projets de 500 logements AADL et 340 autres de la formule public locatif en réalisation font face à une contrainte similaire, selon les explications des chargés des chantiers.

L. F.

### Saida Participation de 15 wilayas à la foire régionale de l'artisanat

LA FOIRE régionale de l'artisanat s'est ouverte jeudi à la chambre d'artisanat et des métiers de Saida, avec la participation de 15 wilayas de l'ouest et sud-ouest du pays. Différents métiers traditionnels sont exposés à cette manifestation qui dure jusqu'au 23 février en cours, notamment de sellerie, de poterie, de gâteaux traditionnels, de tapisserie, de couture, de vannerie, d'alfa, apicole et oléicole. Cette foire est marquée par l'introduction d'ateliers de pâtisserie traditionnelle du terroir et un autre d'art culinaire (couscous), a-t-on constaté. Cette foire régionale, entrant dans le cadre des semaines de l'artisanat initiées par le ministère de tutelle, enregistre la participation de plus de 30 artisans. Des journées d'information et de sensibilisation au profit des artisans sont prévues sur les marchés publics, les impôts et les assurances (Casnos), selon les organisateurs. Le directeur de la chambre d'artisanat et des métiers, Tahar Miloud Djebbar, a indiqué que ce genre d'exposition vise à créer un espace aux artisans pour échanger les expériences et commercialiser leurs produits. Les produits exposés sont très prisés par les citoyens de la wilaya, a-t-on ajouté. Pour rappel, la chambre d'artisanat et des métiers de la wilaya recense plus de 4 000 artisans versés dans plusieurs activités.

R. R.

## Sahara occidental

# Le Maroc appelé à respecter ses engagements et se conformer à la légalité internationale

■ Le ministre sahraoui des Affaires étrangères, Mohamed Salem Ould Salek, a soutenu que le Maroc a été contraint d'accepter ce qu'il avait précédemment rejeté pour adhérer à l'Union africaine (UA), l'appelant à respecter ses engagements et se conformer à la légalité internationale pour permettre la décolonisation de la dernière colonie en Afrique.

Par Lamia O.

Intervenant mercredi lors du forum du journal (sahraoui) *Sahara Libre*, M. Ould Salek a déclaré que «le Maroc a été contraint d'accepter de siéger au côté de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), membre à part entière et fondateur de l'UA, c'est-à-dire reconnaître la réalité de l'organisation africaine où la RASD est le membre 39 au sein de l'UA». «Toutes les tentatives du Maroc, d'exclure la République sahraouie, ont été vouées à l'échec en raison de la solidité de la position de l'Union africaine en faveur du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance et la résistance du peuple sahraoui pour faire aboutir ses droits légitimes», a-t-il soutenu, cité par l'Agence sahraouie (SPS) jeudi. «Le Maroc, en signant l'Acte constitutif de l'Union africaine, a officiellement reconnu ses frontières internatio-



nellement reconnues», a soutenu Ould Salek, soulignant que le Maroc est tenu à respecter ses engagements et se conformer à la légalité internationale pour

permettre la décolonisation de la dernière colonie en Afrique.

Le Conseil de sécurité tiendra le 22 février une réunion sur la situation au Sahara occidental,

dont le processus de paix est à l'arrêt depuis 2012, selon le représentant du Front Polisario aux Nations unies, Ahmed Boukhari. La réunion, prévue à

huis clos, a été programmée à la demande de l'Uruguay, membre non permanent du Conseil de sécurité, a-t-il fait savoir.

## Le Conseil de sécurité se réunira le 22 février sur la question sahraouie

L'organe onusien a convié, à ce titre, le département des opérations de maintien de la paix pour faire le point sur la situation au Sahara occidental occupé, une réunion qui intervient dans un contexte de blocage par le Maroc de toute initiative visant une solution pacifique du conflit. Le représentant du Front Polisario a lancé un appel au Secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, pour «s'engager le plutôt possible dans le règlement de ce conflit afin de garantir le respect des résolutions de l'ONU et de sa mission pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (Minurso)». Boukhari a mis en garde contre «la stratégie (vous êtes avec moi ou contre moi) menée par le Maroc pour intimider le secrétaire général de l'ONU». Mardi, le représentant du Front Polisario a déclaré à l'association des correspondants de presse de l'ONU que «le processus de paix a été miné, et la Minurso a été l'une des victimes de ce blocage». Il a ajouté que l'envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU était toujours entravé dans sa liberté de mouvement, empêché par le Maroc de reprendre la médiation entre les deux parties du conflit. «J'espère que si le Maroc est prêt et qu'il ne s'adonne pas à un jeu à travers un agenda caché avec son adhésion à l'Union africaine (UA), cela peut contribuer à revigorer le processus de paix au niveau des Nations unies», a-t-il dit.

L. O./APS

## Tunisie

## Youssef Chahed ordonne l'ouverture d'une enquête sur la torture

Youssef Chahed a annoncé l'ouverture d'une enquête, suite au rapport d'Amnesty International sur la torture en Tunisie, menaçant de sanctionner ses auteurs. Le Chef du gouvernement a ajouté, lors d'une déclaration sur les ondes de la radio publique allemande *Deutsch Welle*, en marge de sa visite à Berlin les 15 et 16 février 2017, que, contrairement à ce qu'était le cas il y a 6 ans, l'organisation internationale de défense des droits de l'homme exerce aujourd'hui librement ses activités en Tunisie, tout en réitérant la confiance qu'il accorde au ministre de l'Intérieur pour qu'il discute la question de la torture et des allégations du rapport d'Amnesty International devant le Parlement. M. Chahed a promis que des enquêtes sur cette question seront réalisées, affirmant que des sanctions seront prises à l'encontre des auteurs de la torture, conformément à la loi tunisienne qui interdit cette pratique. Il est à rappeler que l'ONG a publié,

le 13 février courant, un rapport sur la situation des droits de l'homme en Tunisie, soulignant particulièrement les violations des droits des détenus dans les affaires liées au terrorisme. Le rapport en 53 pages note la persistance, au nom de la lutte antiterroriste, des anciennes pratiques telles que les descentes de police et les perquisitions des domiciles des suspects, les arrestations arbitraires, la torture, les restrictions à la liberté de mouvement et autres mauvais traitements. D'autre part, M. Chahed a déclaré à la même radio que les objectifs de sa visite en Allemagne étaient politiques, ajoutant que la Tunisie «veut confirmer au partenaire allemand la solidité des relations bilatérales et dissiper toute ambiguïté dans ces relations». Au volet économique, M. Chahed a évoqué l'existence de plus de 250 entreprises allemandes travaillant en Tunisie, rappelant dans ce cadre l'accord conclu avec l'Allemagne pour la construction d'une université alle-

mande et d'un centre régional de formation professionnelle allemand en Tunisie.

## L'état d'urgence prolongé de trois mois

Le président tunisien Béji Caïd Essebsi a décidé de prolonger de trois mois l'état d'urgence instauré dans le pays en novembre 2015, a indiqué jeudi la présidence. Le chef de l'Etat «a décidé, après des consultations avec le Chef du gouvernement et le président de l'Assemblée des représentants du peuple, de prolonger l'état d'urgence de trois mois à partir du 16 février», selon la Présidence. L'état d'urgence avait été proclamé dans tout le pays le 24 novembre 2015 après un attentat contre un bus de la Sécurité présidentielle en plein Tunis. L'attaque avait fait 12 morts. Le couvre-feu décrété en même temps dans le Grand Tunis a été rapidement levé, mais l'état d'urgence a été renouvelé depuis.

Halim T./APS

## Libye

## El Sarraj : «Aguila Salah et le maréchal Haftar ont refusé de me rencontrer au Caire»

Le Chef du gouvernement d'entente nationale de Libye, Fayez El Sarraj, a affirmé que le maréchal Khalifa Haftar et le président de la Chambre des représentants, Aguila Salah, ont refusé de le rencontrer mardi au Caire. «Il n'y a pas eu de rencontre tripartite au Caire comme prévu hier (mardi)», a déclaré M. El Sarraj au quotidien «*Charq El Awsat*», précisant que «le maréchal Khalifa Haftar et Aguila Salah ont refusé de me rencontrer». «La partie égyptienne a rencon-

tré chaque partie à part et aucune réunion tripartite n'a eu lieu», a-t-il ajouté. «Le principe (de la rencontre) était que toutes les parties s'assoient autour de la même table pour débattre des idées de tout un chacun et non de poser des conditions préalables», a-t-il indiqué. Le Chef du gouvernement d'entente nationale de Libye a affirmé que «le dialogue permettra incontestablement d'aboutir à des solutions et que l'obstination, par contre, mène à l'impasse politique et

accentue les souffrances du peuple libyen».

## Réunion des pays voisins sur la Libye le 1<sup>er</sup> mars prochain à Tunis

La Tunisie abritera le 1<sup>er</sup> mars prochain la réunion de pays voisins de la Libye avec la participation des ministres des Affaires étrangères de l'Algérie, de la Tunisie et d'Egypte, a annoncé le ministre tunisien des Affaires étrangères, Khémaïes Jhinaoui.

La réunion permettra de faire le point des résultats des contacts établis par les trois pays avec les protagonistes libyens en vue d'un règlement politique global de la crise libyenne, a indiqué mercredi M. Jhinaoui dans un entretien accordé à l'agence de presse libyenne (TAP). La rencontre se tiendra également en prélude d'une réunion au sommet avant la convocation des parties libyennes à la table de dialogue, a-t-il ajouté. Le ministre a rappelé à l'occasion que l'initia-

tive de la Tunisie concernant le dossier libyen s'articule autour de quatre principaux axes : amener les Libyens, toutes sensibilités politiques confondues, au dialogue, rejeter toute solution militaire pouvant aggraver la crise en Libye et inviter les protagonistes à applanir les litiges et à concrétiser l'accord politique. Il s'agit aussi de continuer à soutenir une solution politique dans ce pays sous l'égide des Nations unies, a-t-il souligné.

R. M.

## Yémen

# Raid aérien meurtrier sur une cérémonie de deuil

■ Le bilan des pertes civiles du conflit au Yémen s'est encore alourdi avec la mort de huit femmes et d'un enfant tués dans un raid aérien ayant frappé une cérémonie de deuil près de la capitale Sanaa.

Par Rosa D.

La frappe a eu lieu dans la nuit de mercredi à jeudi à Charah, une localité située dans le district d'Arhab, à 40 km au nord de Sanaa, et contrôlée par les rebelles chiites Houthis. Ces derniers, qui contrôlent Sanaa et une bonne partie du nord du Yémen, ont accusé la coalition arabe menée par Ryad d'être responsable de l'attaque. La coalition a affirmé qu'elle était en train d'enquêter sur cet incident, ajoutant que des combats entre rebelles et partisans du gouvernement avaient eu lieu dans le secteur frappé par le raid. Des sources médicales ont fait état

de neuf morts, huit femmes et un enfant, et de dix autres femmes blessées. Ces sources et l'agence Sabaneews.net, contrôlée par les rebelles, ont indiqué que le raid avait visé la demeure de Mohammed al-Nakai. Cet homme a été indiqué à un photographe de l'AFP que la frappe était survenue au moment d'une cérémonie de deuil en hommage à son frère et que sa maison avait été totalement détruite. «Le missile a frappé (...) on a retiré tout de suite quatre corps alors que d'autres sont restés dans les décombres», a-t-il dit avant de dénoncer une «agression barbare». Une guerre opposée au Yémen les Houthis, alliés aux partisans de l'ex-président Ali



Abdallah Saleh, aux forces loyales au président Abd Rabbo Mansour Hadi, soutenues par la coalition arabe. La coalition, qui intervient militairement depuis mars 2015 au Yémen, a été accusée à plusieurs reprises de bavures, ayant coûté la vie à des civils, et promis tout faire pour éviter ce genre d'incidents. Depuis l'intervention de la coalition, plus de 7 400 personnes ont été tuées et plus de 40 000 blessées, en bonne partie des civils, sur fond de grave crise humanitaire. «Les attaques contre des civils sont injustifiables», et «ceci doit s'arrêter immédiatement», a affirmé l'émissaire de l'ONU pour le Yémen, Ismail Ould Cheikh Ahmed. Le coordinateur humanitaire de

l'ONU, Jamie McGoldrick, a aussi dénoncé les frappes contre les civils et a appelé les parties prenantes du conflit à «retourner à la table des négociations». Human Rights Watch (HRW) a en outre indiqué jeudi que deux écoliers et un responsable d'une école avaient été tués le 10 février dans un raid aérien de la coalition arabe dans le district de Nihm, près de Sanaa. En octobre, la coalition avait reconnu avoir tué par erreur plus de 140 personnes au terme d'une enquête sur des raids aériens le 8 octobre contre une cérémonie de deuil à Sanaa. En décembre, elle a également reconnu avoir commis une «erreur» le 15 août lorsqu'elle avait mené un raid meurtrier près d'un hôpital soute-

nu par Médecins sans frontières (MSF) dans une province du nord contrôlée par les rebelles. MSF avait dénoncé une attaque «injustifiée» qui avait fait selon elle 19 morts. La coalition a en revanche démenti toute responsabilité dans des raids meurtriers ayant fait des victimes sur une école dans le nord du pays le 13 août, une usine à Sanaa le 9 août et sur un marché dans le sud le 6 juillet. Par ailleurs, la coalition arabe a indiqué jeudi que la défense anti-aérienne saoudienne avait intercepté mercredi soir un missile tiré par les Houthis en direction de la ville saoudienne de Khamis Mushait. L'engin a été détruit et le tir n'a provoqué aucun dégât, a indiqué la coalition dans un communiqué, cité par l'agence officielle saoudienne SPA. Khamis Mushait est située à une centaine de kilomètres de la frontière yéménite et abrite une base aérienne utilisée dans les opérations contre les rebelles yéménites. Dans l'ouest du Yémen, l'aviation de la coalition a bombardé mercredi soir des positions rebelles, tuant 15 insurgés et blessant 20 autres, ont indiqué des sources militaire et médicale. Les positions visées se trouvent au nord de la ville de Mokha à partir de laquelle les forces pro-gouvernementales tentent d'avancer plus au nord, vers le port de Hodeida aux mains des rebelles. R. D.



## Points chauds

### Ajustements

Par Fouzia Mahmoudi

Si à droite François Fillon est engoncé dans le scandale des emplois fictifs supposés de son épouse et de deux de ses enfants, à gauche le candidat Emmanuel Macron traverse lui aussi en ce moment une zone de turbulence. Et si la gravité et les conséquences sont loin d'être similaires, la polémique dans laquelle s'est lui-même enfoncé le candidat du mouvement En Marche ! commence à lui faire du tort. Car après avoir déclaré lors d'une visite en Algérie que «la colonisation était un crime contre l'humanité», le candidat est désormais attaqué de toutes parts. Fillon, notamment, en profite même pour tenter de déplacer l'attention vers son adversaire qui n'a cessé de lui voler des points ces dernières semaines dans les sondages. En effet, le candidat de la droite à l'élection présidentielle n'a pas perdu de temps pour juger ces propos «indigne d'un candidat à la présidence de la République». «Cette détestation de notre histoire, cette repentance permanente est indigne d'un candidat à la présidence de la République. Il y a quelque temps, M. Macron trouvait des aspects positifs à la colonisation. Ça veut dire qu'Emmanuel Macron n'a aucune colonne vertébrale. Il dit simplement ce que ceux qui l'écoutent veulent entendre», a affirmé Fillon devant environ 4 000 personnes, trop content certainement de pouvoir enfin après trois semaines de tortures médiatiques trouver un défoirer et surtout éventuellement une nouvelle cible pour les médias et l'attention des électeurs. Fillon doit se jeter sur toutes les ouvertures dans sa campagne alors que les sondages l'ont relégué en troisième position après Marine Le Pen et Emmanuel Macron. Troisième position signifiant pas de second tour et aucune chance donc de remporter la présidentielle. Pire pour Fillon, cela pourrait aussi signifier qu'il devrait en cas de fraude avoir à affronter la justice, ne pouvant bénéficier de l'immunité présidentielle. Toutefois, du côté de l'équipe de campagne de Macron l'on a pris le temps de rappeler au candidat de droite en attaquant ce dernier sur des points de son programme. Et c'est le candidat lui-même qui a pris ce soin. Interrogé hier matin, Emmanuel Macron cible François Fillon. Le candidat à l'élection présidentielle a vivement critiqué les propositions formulées par son rival François Fillon en matière de sécurité, notamment au sujet de l'abaissement de la majorité pénale à 16 ans. Une proposition «totalement inefficace», selon Macron. Le candidat a précisé sa pensée en rappelant qu'un juge peut déjà écarter l'excuse de minorité dès 16 ans pour des faits graves. Emmanuel Macron pense savoir pourquoi François Fillon a ainsi changé de braquet, en se tournant vers sa droite pour convaincre sa base. «François Fillon, parce qu'il est à l'agonie politique, court derrière l'ombre de Nicolas Sarkozy en 2012». Jusqu'à présent, le candidat En Marche ! était resté très discret sur les affaires qui ont conduit le parquet national financier à enquêter sur la famille Fillon. Mais le changement de stratégie du candidat de droite pousse ses adversaires et le plus proche dans les sondages, Macron, à ajuster eux aussi la leur. Ainsi, Fillon qui ironisait il y a quelques semaines encore sur les soucis judiciaires de Sarkozy est aujourd'hui dans ses souliers et utilise les mêmes bonnes vieilles méthodes de droitisiation et d'outrance que l'ancien président. Cela n'avait pas porté bonheur à Sarkozy en 2012, reste à savoir si cela fonctionnera mieux pour Fillon lors de cette présidentielle. F. M.

## Pakistan

## Durcissement de la sécurité après un sanglant attentat

Le Pakistan a durci sa sécurité hier, au lendemain d'un attentat-suicide qui a coûté la vie à au moins 70 personnes dont de nombreux enfants dans un sanctuaire soufi du Sud du pays. L'attaque, revendiquée par le groupe jihadiste sunnite Etat islamique (EI), s'est produite dans le sanctuaire Lal Shahbaz Qalandar, dédié à un saint soufi du XIII<sup>e</sup> siècle, dans la ville de Sehwan à environ 200 km au nord-est de la mégapole portuaire du Sud, Karachi. «Les forces de sécurité fédérales et provinciales et la police ont lancé avant l'aube une opération dans tout le pays et de très nombreux suspects ont été arrêtés dans différentes villes», a déclaré à l'AFP un responsable gouvernemental sous couvert d'anonymat. L'opération devrait se poursuivre dans les prochains jours, a-t-il ajouté. Au moins 18 «terroristes» ont été abattus au cours de la nuit lors d'opérations dans la province du Sindh, ont indiqué de leur côté les Rangers, forces militaires affiliées au ministère de l'Intérieur. Treize autres ont été tués dans le nord-ouest du pays, selon la police de la ville de Peshawar. Un

porte-parole de l'armée, Asif Ghafoor, a estimé que les récents attentats avaient été menés depuis des repaires insurgés en Afghanistan et annoncé que le gouvernement de Kaboul avait été sommé d'agir à leur sujet et de livrer «76 terroristes se cachant en Afghanistan». L'armée a en outre annoncé avoir «fermé» la longue et poreuse frontière séparant les deux pays. Les deux voisins s'accusent régulièrement d'abriter des sanctuaires d'insurgés extrémistes responsables d'atrocités. La tension est d'autant plus vive que l'attaque du sanctuaire est intervenue après un début de semaine déjà sanglant pour le Pakistan avec une série d'attentats-suicides, apparemment coordonnés, menés par le Mouvement des talibans du Pakistan (TTP) dans plusieurs villes du pays, dont la capitale culturelle Lahore. Tous ces événements ont choqué une population qui commençait tout juste à renouer avec un relatif sentiment de sécurité après des années de violences. «Un autre jour, une autre bombe», se désole le quotidien *The Express Tribune* dans son éditorial de hier.

«L'illusion d'un Pakistan comme Etat plus sûr et pacifique a explosé en un tableau sanglant sur les murs, les bords de route et dans les rassemblements publics dans tout le pays». Pour l'analyste pakistanais Amir Rana, «les agences de sécurité vont devoir revoir leurs activités de contre-terrorisme». Selon lui, les services peinent à se coordonner entre eux et à mettre à profit les renseignements à leur disposition, d'où leur incapacité à «briser l'infrastructure terroriste à l'intérieur des villes». Imtiaz Gul, un autre expert, est du même avis : «Les nouveaux défis de sécurité exigent un appareil civil-militaire beaucoup plus cohérent. L'armée peut mener des opérations chirurgicales pour prendre et tenir des territoires mais le nettoyage, la consolidation et le développement ne viendront que si les civils agissent avec cohésion». A Sehwan, les premiers experts en médecine légale sont arrivés tôt hier sur les lieux du drame, qui a été bouclé par la police, a constaté l'AFP. Le sol du sanctuaire était encore maculé de taches de sang et jonché de débris, chaussures et bidons abandonnés.





Création d'instituts de musique privés

# Mihoubi encourage les initiatives

■ Le ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi, a indiqué que son département soutenait les initiatives des communes et des particuliers pour la création d'instituts de musique à travers les différentes wilayas, notamment en termes de formation et de pédagogie.

Par Abia S.

Lors d'une séance plénière au Conseil de la nation consacrée aux questions orales, M. Mihoubi a précisé que des particuliers désireux de créer des écoles de musique privées étaient actuellement en contact avec le ministère, soulignant que celui-ci veillait à «mettre à leur disposition tous les moyens pour les soutenir en termes de formation et de pédagogie conformément à un cahier des charges».

Répondant à une question du membre du Conseil de la nation Aïcha Barki sur le «peu d'intérêt» accordé à la musique dans les programmes du ministère par rapport à d'autres domaines culturels, le ministre a fait savoir que son département s'employait de concert avec le ministère de l'Education à promouvoir



les matières artistiques à l'école et à intégrer les diplômés des divers instituts artistiques, notamment ceux de musique, dans le système éducatif.

M. Mihoubi a, par ailleurs, évoqué la mise en place d'accords avec certaines écoles de musique à l'étranger pour «approfondir les études» dans ce

domaine, insistant sur la formation académique.

A la question du sénateur Saïdi Hasni, posée en son nom par son collègue Mohamed

Rédha Oussahla, sur la «faible» activité de l'Office national de la culture et de l'information (Onci) dans les wilayas du Sud, le ministre a affirmé que cet organe «ne fait pas de distinction» entre les différentes régions du pays dans ses activités et «s'efforce toujours» de donner la chance au plus grand nombre d'artistes possible, «indépendamment des régions dont ils sont issus». Selon lui, le manque de moyens logistiques dans certaines régions peut parfois constituer un frein. Le ministre a tenu à rappeler que son département avait consacré en 2016 et début 2017 plusieurs activités aux wilayas du Sud, citant à titre d'exemple le concert de musique symphonique organisé à Djanet et la tournée musicale de l'artiste Hamid Baroudi.

A. S.

Festival international du cinéma féminin d'Aswan

## Deux films algériens au menu

Les films «Lalla Zbeïda Wen'Ness» de Yahia Mouzahem et «Je te promets» de Mohamed Yergui prendront part au 1<sup>er</sup> Festival international du cinéma féminin d'Aswan (sud de l'Egypte) prévu du 20 au 26 février, rapporte la presse égyptienne. «Lalla Zbeïda Wen'Ness» est en compétition dans la catégorie long métrage avec douze autres films dont le documentaire «La petite fille et son aïgle» de l'Américain

Otto Bell et «Akhdar Yabès» de l'Egyptien Mohamed Hammad. Produit en 2016, «Lalla Zbeïda Wen'Ness» retrace le quotidien de la femme constantinoise au lendemain de l'indépendance, à travers l'histoire de «Lalla Zbeïda» qui, avec son mari, occupe en colocation une grande maison datant de l'époque ottomane. De son côté, «Je te promets» participe à la compétition du court métrage avec 17 autres

films du Maroc, d'Italie et d'Allemagne, entre autres. Produit en 2014, le film – qui a obtenu «L'Olivier d'Or» du meilleur court métrage au 15<sup>e</sup> Festival du film amazigh de 2016 – raconte l'histoire de la jeune Baya, opposée au diktat de la société et voulant exercer son libre arbitre. 31 films représentant une vingtaine de pays sont attendus à ce festival qui privilégie la diversité dans le traitement au cinéma des

questions liées à la condition féminine dans différentes sociétés. Créé par une organisation éponyme en collaboration avec des artistes femmes, des représentantes de la société civile et d'ONG, le Festival international du cinéma féminin d'Aswan se fixe pour premier objectif de sensibiliser le public au sujet des violences faites aux femmes.

Racim C.

Afin de financer les projets d'édition

## Les éditeurs du livre appellent à plus de facilitations

Le président de l'Organisation nationale des éditeurs de livres (Onel), Mustapha Kallab Debbeh, a appelé à accorder des facilitations aux éditeurs de livres pour l'importation d'imprimeries d'occasion et des crédits pour le financement des projets.

M. Kallab Debbeh a appelé le ministère de l'Industrie, sur les

ondes de la Radio culturelle, à «autoriser les éditeurs à importer des imprimantes d'occasion», précisant que les imprimantes neuves qui sont seules autorisées à être importées «sont estimées à plus de 9 milliards de centimes l'unité».

L'intervenant a également exhorté les ministères de la

Culture et des Finances à permettre aux éditeurs de bénéficier de «crédits bancaires spéciaux» pour le financement des projets d'édition en Algérie «comme c'est le cas dans plusieurs Etats européens», ajoutant que le cadre juridique actuel «interdit» l'octroi de tels crédits en l'absence de garanties.

Evoquant la loi relative aux activités et au marché du livre adoptée en 2015, il a fait savoir que son organisation avait «participé», aux côtés d'autres acteurs et professionnels du secteur du livre, à l'élaboration des textes réglementaires de ladite loi.

L'Onel avait appelé le ministè-

re de la Culture en mai 2016 à l'associer à l'élaboration des textes d'application de la loi au lieu de «se contenter de ne consulter que quelques éditeurs».

L'Onel a été créée en 2015. Elle regroupe actuellement 46 éditeurs sur plus de 400 maisons d'édition en activité en Algérie.

Avec le Syndicat national des éditeurs de livres, l'Onel est la deuxième organisation syndicale à représenter les éditeurs de livres agréés en Algérie.

A. S./APS

En hommage au défunt auteur Kateb Yacine

## 5<sup>e</sup> Festival maghrébin du théâtre à El-Oued

La 5<sup>e</sup> édition du Festival maghrébin du théâtre a débuté jeudi passé à El-Oued, en présence de onze troupes théâtrales représentant 8 pays arabes, a-t-on constaté.

Le coup d'envoi de cette manifestation culturelle a été donné à travers la présentation de la pièce «Selfie», un monodrame social interprété par Akram Azzouz et retraçant le quotidien d'un éboueur et ses difficultés, sur un texte d'Ahmed Ameur et une réalisation de Tahar Aïssa Belarbi.

Les troupes participantes représentent la Palestine, la Tunisie, les Emirats arabes unis (EAU), la Mauritanie, la Libye, le Maroc, l'Arabie saoudite, l'Egypte, et le pays hôte qui est représenté par des troupes de l'association «Ennakous pour le théâtre et le cinéma» (Laghouat) avec la pièce «Rik El-Chaytan», et la coopérative «Atelier d'El-Bahia pour le théâtre et les arts» (Oran) avec la pièce «Moi et le maréchal».

Les œuvres tunisiennes «Degré zéro» et «Djenat» seront présentées par les associations «Théâtre d'El-Ibtissama» de Nabeul et l'association «Ness El-Mesrah» de Gafsa.

La participation libyenne sera marquée par une œuvre de la troupe «El-Haiya El-Amma pour le cinéma, le théâtre et les arts», avec une pièce intitulée «Souira Bahita» (Image pâle), alors que la participation marocaine sera représentée par la troupe «Kawaliss» (Coulisses) pour le théâtre, et la Mauritanie par l'Association des dramaturges mauritaniens, ont indiqué les organisateurs.

«El-Hanadjir pour les arts» est l'association représentant l'Egypte à ce festival qui verra aussi la participation de la troupe «Khalidji Drama» d'Arabie saoudite, aux côtés de la troupe palestinienne «Inad» qui jouera la pièce «El-Djazira» et les EAU représentée par la troupe «Sourakh El-Djoutha» (Cri du cadavre). Le programme de ce ren-

dez-vous culturel maghrébin prévoit cinq ateliers sur l'interprétation théâtrale, le script, le corps, la scène, le théâtre de rue et la mise en scène, animés par l'artiste tunisienne Ayet Ali.

Cette manifestation verra l'organisation de cérémonies en l'honneur de vedettes du théâtre arabe, dont le dramaturge syrien Merouane Nassah, le metteur en scène jordanien Ghenam Ghenam, la comédienne libyenne Souad Khalil, le réalisateur marocain Abdelmadjid Chekir, le comédien tunisien et vedette de la série télévisée «Nessibti Laâziza» Ferhat Henana, connu sous le nom de Moundji, en plus d'autres noms ayant marqué le théâtre algérien.

Le 5<sup>e</sup> Festival maghrébin du théâtre, dédié à la mémoire du défunt auteur Kateb Yacine, prévoit, en outre, une réception en l'honneur du musicien-compositeur Noubli Fadel, originaire de la région d'El-Oued.

R. C.

### Agend'art

Galerie des ateliers bouffé d'art (Ben-Aknoun, Alger)  
Jusqu'au 18 février 2017 :  
Exposition-vente de l'artiste photographe Mizo.Complexe culturel Abdelwahab-Salim (Chenoua, Tipasa)

Musée national d'art moderne et contemporain d'Alger (Alger-Centre)

Mardi 31 mars 2017 :  
Exposition de mangas à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire de la maison d'édition algérienne Z-Link.



## Coup-franc direct

L'aveu d'échec !

Par Mahfoud M.

Dans son bilan effectué devant les membres de la chambre basse, le ministre de la Jeunesse et des Sports reconnaît qu'il est impossible d'imposer aux clubs de s'acquitter de dettes antérieures qui concernent l'imposition d'impôts et les cotisations à l'assurance pour les clubs professionnels. C'est donc un aveu d'échec qui prouve que ces clubs sont pros seulement pour l'argent et amateurs dans les mentalités. Continuer à aider ces clubs alors qu'ils ne donnent aucune valeur ajoutée ni au sport, ni à l'économie, étant donné qu'il n'y a pas de retour d'investissement, prouve que l'on ne changera pas avec ces «barrons» de présidents qui sont tout le temps ménagés. Comment attendre d'un président qu'il démissionne alors qu'il bénéficie toujours du soutien des autorités même en cas d'échec ? Plusieurs présidents devraient quitter la scène et rendre le tablier après avoir échoué à gérer leurs clubs mais ils continueront à «sévir» tant que personne ne leur demande des comptes. Pour eux, présider aux destinées d'un club est une occasion rêvée pour s'enrichir de plus en plus tant que cela est possible, et au diable le niveau du football qui pâtit de cette mentalité qui fait qu'il n'y a pas un travail de fond qui se fait dans ces clubs qui n'ont rien à voir avec le professionnalisme. **M. M.**

### Ministère de la Jeunesse et des Sports Ould Ali satisfait de son bilan

LE MINISTRE de la Jeunesse et des Sports, El Hadi Ould Ali, a défendu, jeudi à Alger, le bilan de son secteur le qualifiant de «positif» malgré «quelques imperfections». Répondant à une question orale à l'occasion d'une séance plénière du Conseil de la nation relative au «recul du sport national», Ould Ali a complètement rejeté cette approche. «L'Algérie a pris part à plus de 179 manifestations sportives durant l'année passée. Les athlètes et clubs algériens ont récolté 249 médailles d'or, 274 argent et 22 bronze», s'est-il félicité. Le ministre a mis l'accent sur les «deux médailles de bronze mondiales en boxe et lutte et surtout les deux médailles d'argent lors des JO-2016 à Rio». En revanche, Ould Ali a reconnu que plusieurs objectifs n'ont pas été atteints et qu'une évaluation était en cours. «Nous avons demandé à plusieurs présidents et à des membres de fédérations sportives de se retirer et de ne pas postuler à de nouveaux mandats olympiques», a-t-il dit. D'autre part, le ministre de la Jeunesse et des Sports a estimé, dans sa réponse à une seconde question orale, que le protocole d'accord signé par les clubs professionnels de football et la Caisse nationale des assurances sociales (Cnas) fixant l'assiette et le taux de cotisation, devrait diminuer la pression sur les deux parties. Un sénateur a souligné que les trois quarts des salaires des joueurs et entraîneurs des clubs professionnels sont hors imposition. Le ministre a d'abord rappelé que l'argent alloué aux clubs fait partie des mesures prises par le président de la République pour accompagner le passage au professionnalisme. «Parmi ces mesures aussi la fixation de l'assiette impossible sachant que de 2011 à 2015, cette question n'a pas été tranchée et les clubs n'ont pas pu s'acquitter des cotisations antérieures envers la direction des impôts, ce qui a causé un cumul des dettes», a dit le ministre. Le protocole d'accord a été signé le 21 décembre dernier par le directeur général de la Cnas, Tidjani Hassan Heddami et

le président de la Ligue de football professionnel, Mahfoud Kerbadj, en présence du président de la Fédération algérienne de football (FAF), Mohamed Raouraoua, ainsi que des présidents et représentants des 38 clubs professionnels. En vertu de ce protocole d'accord, le staff technique sportif, médical et joueurs des clubs professionnels de football bénéficieront des avantages en matière de protection sociale en application du décret exécutif 16-152 du 23 mai 2016 qui fixe l'assiette de cotisation à 15 fois le SNMG (270 000 DA). Le taux de cotisation des clubs a été fixé à 34,5% (9% pour les joueurs et 26% à la charge des clubs), en plus d'un taux de 0,5% représentant la quote-part du Fonds national de péréquation des œuvres sociales. Le président de la FAF avait remis un chèque de 320 millions de dinars à la Cnas, représentant les arriérés des clubs professionnels avant l'année 2016. «La direction de la sécurité sociale va récupérer son argent et cette situation de blocage qui dure depuis l'année 2011 a connu ainsi un heureux dénouement. Le plus grand perdant avant l'accord était la Cnas. Cela diminuera la pression sur les deux parties», a conclu le ministre de la Jeunesse et des Sports.

### Championnat national «Open» d'hiver de Natation La 3<sup>e</sup> journée a connu plusieurs annulations

LA 3<sup>e</sup> journée du championnat d'Algérie «Open» d'hiver de natation en petit bassin (25m) qui se déroule à la piscine de Bab Ezzouar (Alger), a été perturbée avec l'annulation des séries prévues jeudi matin. Selon les organisateurs, la raison est la mauvaise qualité de l'eau qui a causé des problèmes de santé à plusieurs nageurs ayant participé aux courses de mercredi, dominées par le GS Pétroliers avec ses 10 médailles (6 or, 2 argent et 2 bronze). Les médailles d'or des Pétroliers ont été remportées par Amel Meilih sur 50 m nage libre

## Coupes de la Confédération Africaine Le MCA à 90' de la qualif

■ Le Mouloudia d'Alger affronte cet après-midi (18h) la formation ghanéenne de Bichem United, dans l'optique de la qualification pour le second tour de la Coupe de la Confédération africaine.



Le Doyen proche de la qualif

Par Mahfoud M.

Battue par une petite marge (2/1) au match aller par cette modeste équipe du Ghana, la formation algéroise a de fortes chances d'arracher le billet de qualification surtout avec ce but inscrit à l'extérieur de ses bases par Seguer qui vaut son pesant d'or, étant donné qu'une victoire par (1/0) sera suffisante pour le bonheur des Mouloudiens. Quelque peu perturbés par l'affaire Mokdad qui s'était accroché avec son coach Mouassa, les gars de Bab El Oued semblent avoir retrouvé leur sérénité, en

témoigne la préparation très sérieuse que ces rendez-vous tout au long de la semaine. Le staff technique a tenté d'apporter tous les réglages nécessaires pour ce match et beaucoup parlé avec les joueurs, les prévenant qu'il faudra rester concentrés sur son sujet tout au long des 90' de cette partie d'autant plus que tout peut arriver dans une partie de football et que l'adversaire ne se laissera pas faire sans aucun doute et se donnera à fond pour tenter de créer l'exploit. Le coach, Mouassa, compte apporter quelques changements dans l'effectif d'après ce qu'on apprendra, puisqu'il

compte faire confiance à Mebarakou dans l'axe de la défense, alors qu'il devrait incorporer Chita dans le compartiment offensif sur l'aile gauche, et enfin Nekkache devrait prendre sa place dans la pointe de l'attaque pour tenter de donner ce plus qu'on attend de lui. L'essentiel pour le Doyen est de se donner à fond pour faire plaisir aux milliers de supporters du club attendus pour cet après-midi et qui rêvent d'une qualification de leur équipe favorite et d'aller le plus loin possible dans cette compétition africaine. **M. M.**

### Ligue I Mobilis (20<sup>e</sup> journée) Le NAHD écrase l'USMH

Le Nasr d'Hussein-Dey a bien profité de cette 20<sup>e</sup> journée de la Ligue I Mobilis pour grignoter quelques points supplémentaires au classement général après avoir battu son voisin l'USM El Harrach sur le score de (3/0). Les Sang et Or ont bénéficié de deux penaltys l'un transformé par Guasmi à la 35' et l'autre par Abid à la 44', avant

que Orfi ne porte l'estocade dans les temps morts de cette rencontre. Certes, le second penalty était très sévère à l'encontre des Harrachis, sachant que la balle n'avait pas touché la main du défenseur de l'USMH, mais dans l'ensemble c'est le Nasria qui mérite la victoire, d'autant plus que les voolains de Charef n'ont rien fait dans ce match et étaient loin des espoirs placés en eux. Les gars

d'Hussein-Dey sont bien placés pour réussir une place honorable au classement général, un des objectifs du club qui a mis le paquet cette saison pour jouer les premiers rôles. Quant aux Harrachis, il leur faudra au plus vite se ressaisir et revenir dans la course pour tenter d'avoir une place dans le milieu du tableau au moins et s'assurer du maintien le plus vite possible. **M. M.**

Qatar

### Bounedjah réalise un quintuplé

L'ATTAQUANT algérien d'Al Sadd, Baghdad Bounedjah, reprend la tête des buteurs du Championnat du Qatar après avoir inscrit 5 buts face à Al Arabi, pour une victoire finale 7-0. Il inscrit d'abord le second but sur un superbe service d'Al Haydoos, il trompe le gardien en faisant semblant de frapper avant de pousser le ballon dans le but vide (28'). Ensuite, c'est son compatriote Jughurta Hamroun, qui le sert dans l'axe pour un but encore facile (37'), avant de terminer la mi-temps avec un penalty en «Panenka» (45'+1). En deuxième mi-temps, il s'offre le cinquième but sur une action individuelle. Il arrive sur la droite, fait des passades de jambes, avant de placer une frappe dans le petit filet (79'). Enfin, sur le cinquième, il profite du tacle offensif de Hamza sur le défenseur, pour placer une frappe à l'entrée de la surface (83'). Avec 21 buts, il se retrouve à égalité avec le Marocain Youcef El Arabi de Lekhwiya, qui lui en a inscrit 7 sur penalty contre 4 seulement pour l'Algérien.

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Frontières sud du pays

## Une importante quantité d'armes et de munitions découverte

UNE IMPORTANTE quantité d'armes et de munitions a été découverte jeudi par un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP) près des frontières, au niveau de la zone frontalière dite Taoundert, à l'ouest de Tin Zaouatine, dans la wilaya de Tamanrasset, indique un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). «Dans le cadre de la lutte antiterroriste et de la sécurisation des frontières, et lors d'une patrouille de reconnaissance menée près des frontières au niveau de la zone frontalière dite Taoundert, à 80 km à l'ouest de Tin Zaouatine, wilaya de Tamanrasset (6° RM),

un détachement de l'ANP a découvert, ce matin du 16 février 2017, une cache d'armes et de munitions», précise le communiqué. Cette cache contient «une mitrailleuse lourde de type Diktariou, une mitrailleuse de type RPK, trois pistolets mitrailleurs de type Kalachnikov, six fusils semi-automatiques de type Simonov, cinq fusils à répétition, un pistolet mitrailleur MAT-49, cinq grenades, ainsi qu'une importante quantité de munitions s'élevant à 1 335 balles de différents calibres», indique la même source.

Dalil Y.

Bouira

## 14 terroristes neutralisés et des armes saisies

NEUF terroristes ont été neutralisés et cinq pistolets mitrailleurs de type kalachnikov, trois fusils semi-automatiques et une quantité de munitions ont été saisis, hier, a annoncé un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). «Dans le cadre de la lutte antiterroriste et en poursuite de l'opération de fouille et de ratissage déclenchée par les forces de l'Armée nationale populaire près de la commune d'El-Adjiba, wilaya de Bouira/1<sup>re</sup> Région militaire, un détachement de l'ANP a neutralisé, ce matin du 17 février 2017, neuf terroristes et saisi 5 pistolets mitrailleurs de type kalachnikov, 3 fusils semi-automatiques et une quantité de

munitions», a précisé la même source. Ainsi, le bilan de cette opération, qui est toujours en cours, s'élève à la mise hors d'état de nuire de 14 terroristes et la récupération de 13 armes à feu, une quantité de munitions et divers objets. Dans un communiqué jeudi, du MDN, un premier bilan avait fait état de l'identification de cinq terroristes abattus à El-Adjiba. «Cette opération de qualité aux résultats décisifs menée par des unités de l'Armée nationale populaire réitère la ferme détermination de nos forces à venir à bout de ces groupuscules criminels et du fléau du terrorisme dans notre pays», a soutenu le MDN.

Yanis Gh.

Contrebande

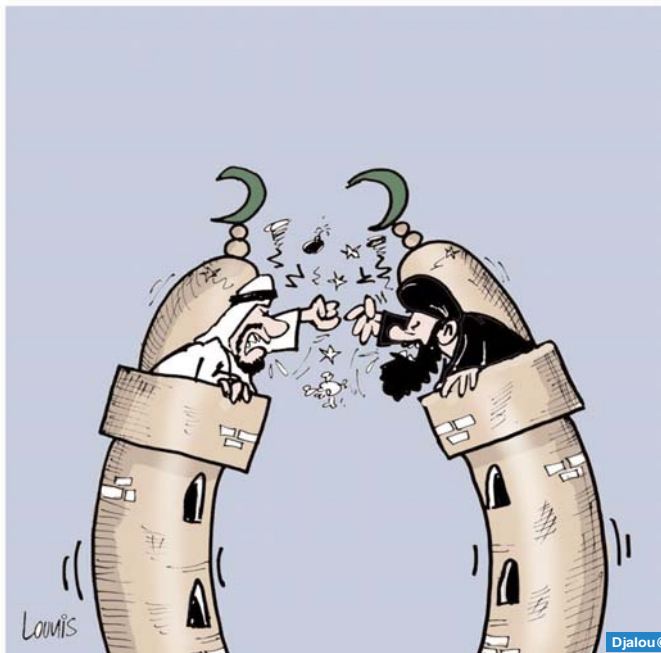
## Arrestation de 57 suspects pour délits à Alger et à Tébessa

LES FORCES de police ont procédé récemment à l'arrestation de 57 suspects à Alger et à Tébessa pour délits portant sur la possession de drogues et d'armes blanches, a indiqué hier un communiqué de la direction générale de la sûreté nationale (DGSN). «Les forces de police ont procédé dernièrement à l'arrestation de 57 suspects qui auraient commis de nombreux délits à Alger et à Tébessa, relatifs à la possession de drogues et d'armes blanches, dont 122 comprimés psychotropes et 555 grammes de kif traité destinés à la vente, 13 armes blanches, en plus de la récupération de 22 250 boîtes de tabac destinées à la contrebande», a précisé la même source. La DGSN a ajouté que «l'efficacité de l'action de la police en matière de lutte contre la criminalité est tributaire en partie de la coopération citoyenne des populations». «En somme, il s'agit d'un partenariat qui implique le citoyen qui doit coopérer étroitement avec la police pour lutter contre les groupes criminels qui mena-

cent la sécurité et la santé publique», a soutenu la DGSN. En outre, plus de 1 017 comprimés psychotropes ont été saisis dernièrement par les unités spécialisées dans la lutte contre le trafic illicite des stupéfiants à Mostaganem, Relizane et Sétif. Dans une première affaire, les éléments de police ont mis la main sur 4 suspects, dont une femme, et ont saisi une quantité de 136 comprimés psychotropes, 2 véhicules et un montant de 52 890 DA récupéré suite à la commercialisation de psychotropes. La deuxième affaire a conduit, suite à une perquisition, à l'arrestation d'un trafiquant de drogue en flagrant délit. La fouille du domicile de ce dernier, âgé d'une trentaine d'années, a contribué à la découverte d'une quantité de 241 comprimés psychotropes et de trois bouteilles sous forme d'une solution utilisée comme substance psychotrope, destinés à la vente clandestine.

M. O.

## Tension entre sunnites et chiites



Louis

Djalou@hotmail.com

Tizi Ouzou

## Commémoration du 21<sup>e</sup> anniversaire de l'assassinat du journaliste Moh Achour Belghezli

■ Une foule nombreuse a pris part, hier vendredi, à la commémoration du 21<sup>e</sup> anniversaire de l'assassinat du journaliste et ancien détenu d'avril 1980, Moh Achour Belghezli, survenu le 17 février 1996 à Tizi Ouzou dans un attentat terroriste.

Par Hamid M.

Cet hommage, initié par l'association culturelle du village natal du défunt, Aguemoun, a commencé par le recueillement sur la stèle érigée en sa mémoire sur le lieu de son assassinat, non loin du campus Hasnaoua de l'université Mouloud-Mammeri de Tizi Ouzou. Après le dépôt d'une gerbe de fleurs, une minute de silence a été observée par les présents, des journalistes à la retraite et en exercice, des amis, des militants de la cause identitaire et des proches de Moh Achour Belghezli. Puis, d'anciens journalistes ayant connu le défunt ont fait des témoignages sur le militant et le journaliste. Le président de l'association culturelle Aguemoun, Ouahioune Berchiche, a annoncé l'édition prochaine d'un livre sur l'autobiographie du défunt. Poursuivant cet hommage, les



présents, rejoints par de nombreux habitants, se sont regroupés autour de la tombe de Moh Achour Belghezli à Aguemoun pour se recueillir. Au centre du même village, non loin de l'école primaire, les deux enfants du défunt ont procédé à la pose de la pierre du projet de réalisation

d'un foyer de jeunes qui portera le nom de Moh Achour Belghezli. Des proches du défunt et ses compagnons se sont succédé pour rappeler les qualités et l'engagement du militant et du journaliste durant sa vie.

H. M.

Samira Mouaki sortie du coma

## L'ambassade d'Algérie à Bagdad suit de près l'état de santé de la journaliste

Le porte-parole du ministère des Affaires étrangères (MAE), Abdelaziz Benali Cherif, a indiqué jeudi que l'ambassade d'Algérie à Bagdad «suit de près» l'état de santé de la journaliste algérienne Samira Mouaki Bennani, blessée récemment en Irak. «Dès qu'ils ont pris connaissance de la blessure de la correspondante d'Echourouk en Irak, la journaliste algérienne Samira Mouaki Bennani, les services de notre ambassade à Bagdad ont pris toutes les dispositions nécessaires pour suivre son état, en prenant contact immédiatement avec les autorités et les parties irakiennes concernées à l'effet d'obtenir des infor-

mations sur les circonstances dans lesquelles la ressortissante algérienne a été blessée et s'enquérir de son état de santé», a précisé le porte-parole du MAE dans une déclaration à l'APS. «Le chargé d'affaires de notre ambassade dans la capitale irakienne s'est rendu au chevet de la blessée dès son transfert à l'hôpital Ghazi Al-Hariri à Bagdad, pour s'enquérir de son état et s'assurer de sa prise en charge médicale», a-t-il ajouté, précisant que le représentant de l'ambassade «a pu lui parler car elle était sortie du coma». Le chargé d'affaires «a été rassuré par le staff médical qui lui a affirmé que sa blessure n'était pas

grave et que son pronostic vital n'était pas engagé». L'ambassade d'Algérie dans la capitale irakienne «suit avec un grand intérêt et de près l'état de la journaliste algérienne en coordination avec les autorités irakiennes et veille à apporter à la concernée toutes les formes d'assistance et d'aide dont elle a besoin», a souligné le porte-parole. L'ambassadeur d'Algérie à Bagdad «rencontrera cette semaine plusieurs hautes personnalités du gouvernement irakien pour s'entretenir des moyens d'assurer à notre concitoyenne la meilleure prise en charge possible jusqu'à son rétablissement», a-t-il ajouté.

R. N.